



LE CLASSEMENT DOUANIER

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un code attribué à toute marchandise, issu des tarifs douaniers (divers intitulés : espèce tarifaire, code douanier, nomenclature douanière, *customs tariff*, *HS code*, *commodity code*...).
- Paramètre douanier indispensable aux opérations internationales, avec l'origine des produits et leur valeur en douane.

Exemple : le classement douanier d'un tricycle

>> Section XX (sur 21 au total) : Marchandises et produits divers

>> Chapitre 95 (sur 99 au total) : Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports ; leurs parties et accessoires.

>> 95 03 00 : Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; landaus et poussettes pour poupées ; poupées ; autres jouets ; ...

>> 95 03 00 10 00 : Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; ...

- 6 premiers chiffres = Système Harmonisé de l'OMD* ou **HS Code** (version en cours : SH 2022 – **Prochaine version annoncée pour 2028**).
- 8 premiers chiffres = Nomenclature Combinée de l'UE* (**NC8**).
- 10 chiffres = Tarif Intégré de l'UE* (**TARIC**).



À QUOI ÇA SERT ?

- Les codes douaniers servent à élaborer les statistiques du commerce international.
- La "position" à 4 chiffres sert à l'application des règles d'origine.
- Le *HS Code* à 6 chiffres sert de langage commun dans les échanges internationaux de biens.
- La NC8 est la base déclarative des Intrastat/EMEBI*.
- Le TARIC, porté sur les déclarations douanières Import/Export, permet d'appliquer la réglementation douanière (en lien avec l'origine des marchandises) :
 - Produit libre, surveillé, prohibé ? Soumis à droits de douane et/ou droits anti-dumping/mesures de sauvegarde dans le pays import ? Préférences tarifaires grâce à un accord ? Quotas ? Normes applicables ? Certificats à présenter ? Etc.
- **Qui est responsable du classement ?** A l'export : celui qui est porté en case Exportateur de la déclaration douanière. A l'import : celui qui figure en case Destinataire/Importateur.
- Les erreurs sont sanctionnées par la Douane, notamment si elles permettent de s'affranchir indûment de droits, taxes ou autres mesures du commerce extérieur.

Les classements peuvent varier d'une douane à une autre car les règles de classement édictées par l'OMD* sont interprétables...

Les 6 règles générales pour l'interprétation de la nomenclature douanière (résumées) :

Règle 1 : Commencer par lire les notes de sections et de chapitres, puis s'aider des désignations dans l'arborescence de classement.

Règle 2a : Le code douanier couvre l'article complet, fini, mais aussi incomplet, non fini, non monté ou démonté, s'il présente les caractéristiques essentielles du produit complet.

Règle 2b : Si le code douanier fait référence à une matière, il couvre cette matière à l'état pur, mélangée ou associée à d'autres matières.

Règles 3 : Si plusieurs codes sont envisageables, appliquer dans l'ordre la sous-règle a, puis b, puis c.

- **Règle 3a :** Le code spécifique l'emporte sur le code général.
- **Règle 3b :** Classifier selon la matière ou l'article qui confère le caractère essentiel.
- **Règle 3c :** Classifier à la dernière position par ordre de numérotation, parmi celles présentes dans le mélange ou l'assortiment.

Règle 4 : Si les règles ci-dessus ne peuvent pas être utilisées, recourir à l'analogie.

Règle 5 : Les contenants présentés avec le produit suivent le classement du produit sauf si le contenant confère à l'ensemble son caractère essentiel ou s'il peut être réutilisé.

Règle 6 : Pour affiner le classement, suivre ces mêmes règles.

Le Tarif Douanier Commun pour 2024 est publié au JOUE L 2023/2364 du 31.10.2023 (site EUR-LEX). Il reprend les NC8 de l'UE*.

- Nouveau code = ★
- Code existant mais nouvelle désignation = ■
- Notes explicatives du Système Harmonisé (NESH) de l'OMD (payant).
- Notes explicatives de la nomenclature combinée (NENC) : JOUE C119 du 29.03.2019 et ses modifications ([EUR-LEX](#)).
- Classifier les assortiments : JOUE C 105 du 11.4.2013 ([EUR-LEX](#)).
- Passer de 8 à 10 chiffres : la base RITA "Nomenclatures" sur www.douane.gov.fr ou bien [TARIC Europa](#).
- Une aide au classement : la base de données [CLASS](#) de l'UE.
- En cas de difficulté (parties de machines, assortiments...), déposer un **RTC (renseignement tarifaire contraignant)** auprès de la Douane. Gratuit. Délai : 120 jours (70 jours pour les OEA*). Engage les douanes de l'UE* + l'entreprise. Valable 3 ans, tant que le produit ou la réglementation ne change pas. Références à porter sur l'actuelle déclaration douanière en case 44 – code Document C626.
- Déposer un RTC www.douane.gov.fr (service SOPRANO).
- Accéder à la base de données des RTC : [EBTI](#).
- De préférence, porter les codes douaniers sur toute la documentation commerciale : offre, commande, facture, lettre d'instructions au déclarant en douane...
- Suivre l'évolution du classement douanier sur [RITA](#) "Nomenclatures" ou "Actualités".

COMMENT ÇA MARCHE ?

* UE : Union Européenne | * OMD : Organisation Mondiale des Douanes | * OEA : Opérateur économique agréé
* EMEBI : état statistique des flux intra-UE (ex DEB-Déclaration d'échanges de biens).

OÙ TROUVER L'INFO ?